VILLE DE BOUILLON

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du mardi 27 mai 2014

Présents : MM & Mme Defat A, Bourgmestre-Président ,
Arnould P, Poncelet J , Denis G et Houthoofdt A, Echevins,
Joris B, Présidente CPAS,
Gobert A, Dachy F, Istace F, Lemmens V, Albert A, Adam D, Georges N,
Gérard A, Pochet A, De Wachter P, Conseillers,
Mathieu J, Directeur général.

Absente et excusée : Mme Maqua J, Conseillère Communale.

Il est 20 H. Le Président ouvre la séance.

SEANCE PUBLIQUE

Administration

1. P.V. de la séance du 29.04.2014.

A l'unanimité, approuve ce P.V.

M. Serge Collard, Directeur financier, entre en séance.

CPAS

2. Compte 2013.

A l'unanimité (par 15 oui – Mme Joris ne prenant pas part au vote), approuve le compte CPAS 2013 dont le résultat est :

service ordinaire :

Droits constatés	4.771.693,09 €
Non valeurs	---
Droits constatés nets	4.771.693,09 €
Engagements	4.574.587,69 €
Imputations	4.562.483,10 €
Résultat budgétaire	197.105,40 €
Résultat comptable	209.209,99 €

service extraordinaire :

Droits constatés	25.336,75 €
Non valeurs	---
Droits constatés nets	25.336,75 €
Engagements	11.479,27 €
Imputations	11.479,27 €
Résultat budgétaire	13.857,48 €
Résultat comptable	13.857,48 €

Comptabilité

3. Compte Communal 2013.

A l'unanimité , approuve le compte communal 2013 dont le résultat est :

Compte budgétaire	Ordinaire	Extraordinaire
Droits constatés	14.361.672,25 €	8.553.691,54 €
Non valeurs	100.249,93 €	---
Droits constatés nets	14.261.422,32 €	8.553.691,54 €
Engagements	12.563.851,25 €	10.524.670,97 €
Imputations	11.861.229,01 €	4.120.765,64 €
Résultat budgétaire	1.697.571,07 €	- 1.970.979,43 €
Résultat comptable	2.400.193,31 €	4.432.925,90 €

Bilan	Actif	Passif
96.156.613,02 €	96.156.613,02 €	96.156.613,02 €

Compte de résultats	Charges	Produits	Résultat
Résultat courant	10.594.020,08 €	11.821.730,73 €	1.227.710,65 €
Résultat d'exploitation	13.273.789,97 €	13.632.604,52 €	358.814,55 €
Résultat exceptionnel	1.562.194,32 €	1.658.050,13 €	95.855,81 €
Résultat de l'exercice	**14.835.984,29 €**	**15.290.654,65 €**	**454.670,36 €**

4. Budget Communal 2014 – MB n° 1.

A l'unanimité, approuve la M.B. n° 1 – exercice 2014 - avec ajout de 15.000 € au subside pour le Secteur Centre-Ville d'Idélux, soit :

	Ordinaire	Extraordinaire
Recettes	13.930.326,17 €	6.883.455,46 €
Dépenses	13.196.644,82 €	6.840.668,70 €
Boni	**733.681,35 €**	**42.786,76 €**

M. Serge Collard, Directeur financier, quitte la séance.

Fabriques d'Eglise

5. Avis sur le compte 2013 des F.E. de Corbion et Les Hayons.

A l'unanimité, émet un avis favorable sur ces comptes dont le résultat est :

- Corbion : - 1.281,15 €
- Les Hayons : + 8.718,22 €

6. F.E. de Mogimont : Conditions de location d'un terrain sis rue de l'Espérance à Mogimont : approbation.

Point retiré – la Tutelle spéciale communale sur les F.E. ne rentre en vigueur qu'au 01.01.2015.

Associations-intercommunales

7. Assemblée Générale Ordinaire de l'Intercommunale ORES Assets du 26.06.14: approbation des points mis à l'ordre du jour.

A l'unanimité, approuve les points mis à l'ordre du jour.

8. Assemblée Générale Ordinaire de l'Intercommunale SOFILUX du 23.06.14: approbation des points mis à l'ordre du jour.

A l'unanimité, approuve les points mis à l'ordre du jour.

Le Président propose que le Conseil statut également sur les points mis à l'ordre du jour des A.G.O. de VIVALIA du 24.06.2014, AIVE , IDELUX FINANCES , IDELUX PROJETS PUBLICS et IDELUX du 25.06.2014.
A l'unanimité, l'urgence est votée pour ces points et l'Assemblée approuve à l'unanimité les points mis à l'ordre du jour pour les AGO du 25.06.2014 de l'AIVE, IDELUX FINANCES, IDELUX PROJETS PUBLICS et IDELUX et par 15 et 1 abstention (M. Gobert) pour l'AGO de VIVALIA du 24.06.2014.

Conventions

9. Convention paysagère entre le SPW et la Ville de Bouillon pour l'aménagement sculptural de la Place St-Arnould, soit intervention du SPF de 50% de 18 769,24€ TVAC + approbation du solde de la dépense à charge du budget communal.

Par 11 oui, 3 non (MM Gobert, Adam, Istace) et 2 abstentions (MM Dachy et Albert), approuve cette convention et cette dépense.

Règlements

10. Ordonnances Générales de Police : modification : règlement commun à toutes les communes de la zone de police « Semois & Lesse ».

Par 15 oui et 1 abstention (M.Gobert), arrête ces ordonnances de police (avec , entre autres, le nuancier des couleurs pour les façades du centre ancien protégé à Bouillon et la création de trois zones de stationnement limitées à 30 min Rue de la Maladrerie, Quai de la Maladrerie et Quai du Rempart à Bouillon).

Circulation routière

11. Règlement complémentaire de roulage : création de deux zones d'évitement à Curfoz, Rue de la Bichetour.

A l'unanimité, arrête ce règlement.

PCDN

12. P.C.D.N. : rapport intermédiaire 2014 : approbation.

Par 15 oui et 1 abstention (M.Gobert), approuve ce rapport.

Travaux

13. Travaux de mise en conformité du camping Halliru : lot 3 : approbation de l'avenant n° 3.

A l'unanimité, approuve cet avenant pour un montant de 9.012,81 € TVA C.

M.J.PONCELET quitte la séance.

14. Dégâts d'hiver – entretien extraordinaire de voiries 2008-2009 : approbation du décompte final avec dépassement de 10 %.

A l'unanimité, approuve ce décompte final pour un montant de 355.092,90 € TVA et révision comprises

M.J.PONCELET rentre en séance.

Cohésion Sociale

15. Charte Communale de l'Intégration de la Personne handicapée : ratification.

Par 14 oui et 2 abstentions (MM Gobert et Dachy), ratifie cette charte.

Information

16. Compte 2013 et budget 2014 du Musée Ducal.

L'assemblée prend acte de l'information.

17. Intervention de F.Dachy qui s'interroge sur la suite du dossier « Petits Trains ».

Le Bourgmestre lui répond que, normalement, le « petit train » doit circuler dans Bouillon dès juillet 2014.

18. Intervention de F.Dachy qui s'interroge sur la décision du Collège de délocaliser la kermesse de Rochehaut sur un terrain privé si celle-ci se fait le 21.07.2014.

Le Bourgmestre et M.Denis expliquent que cette décision a été prise suite à une réunion avec les Jeunes de Rochehaut : délocalisation ou changement de date.

Il est 23 H. Le Président lève la séance.
Approuvé en séance du 10 juillet 2014.

Par le Conseil :

Le Directeur général, le Bourgmestre,